

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr.
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 50
2 ^e page	2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le manifeste des banquiers d'Europe et d'Amérique pour la « fraternisation » des peuples. — Qui nous apprendra à comprendre quelque chose dans l'imbroglio chinois ? C'est peut-être une phase de la lutte séculaire entre l'Angleterre et la Russie. — L'affaire du diamant rose met l'Académie Française en posture de contrevenante.

C'est un événement significatif dans notre histoire contemporaine que des banquiers, industriels et commerçants d'Europe et d'Amérique aient éprouvé le besoin d'adresser au monde un manifeste. Ce document comptera moins peut-être pour les choses qu'il dit que pour avoir été écrit et publié. La valeur pratique des solutions qu'il propose reste sujet à discussion, mais sa portée symbolique doit saisir tous les esprits.

Cela n'est-il pas remarquable ?... Ces hommes d'affaires, appartenant à douze ou quinze nations différentes, ont consenti à reconnaître qu'en dehors des Patries il existe un point de rencontre où leurs intérêts s'accroissent, où ils ont ensemble les mêmes profits et pertes et où ils peuvent employer pour s'exprimer un langage commun.

Il y a là plus qu'un aveu et mieux qu'une reconnaissance ; il y a une proclamation, une revendication d'internationalisme auquel on peut donner le sens qu'on voudra, mais dont la réalité s'affirme par-dessus toutes les contestations.

Demain, des ambitions rivales peuvent les diviser, ils se disputent peut-être sur tel ou tel point du globe de riches proie à conquérir, mais ils n'en auront pas moins fait eux-mêmes la démonstration que les nations ne peuvent trouver le salut que dans un accord et qu'à poursuivre entre elles « la guerre économique », elles vont toutes à la ruine et au désastre.

Leur langage d'hommes d'affaires s'accorde aux refrains sentimentaux qu'entonnaient les patriarches de 1848. Car ce que réclament les banquiers n'est rien de moins qu'une première étape vers cette « fraternisation » des peuples que les généraux chimériques du siècle dernier croyaient aussi prochaine que nécessaire. Le manifeste des banquiers proteste contre les limitations nationales qu'il veut effacer et les barrières qu'il veut renverser. J'entends bien qu'il ne s'agit ici que de laisser circuler les denrées et les colis, mais où la marchandise a passé passera bien le marchand...

Bien entendu, ces commentaires s'appliquent à ce qu'il peut y avoir de général dans ce manifeste et c'est affaire aux spécialistes de l'examiner dans le détail et d'en tirer telles conclusions pratiques qu'il conviendra. Il nous a paru être comme une sorte de désarmement de la finance qui fut trop souvent un facteur de discordes et de guerre. Et puis c'est amusant de voir, pour une fois, les banquiers réunis incliner leur puissance souveraine à solliciter les gouvernements et réduire le rôle de leur assemblée, qui pourrait régenter le monde, à émettre des vœux comme un conseil d'arrondissement.

Un Premier Ministre anglais du siècle dernier que l'on interrogeait sur « la question d'Orient » répondait : « Je ne sais à qui m'adresser pour me la faire expliquer. Il n'y avait que deux hommes en Europe qui la connaissaient. Le premier en est mort et, quant au second, dès qu'il l'a eu bien comprise, il en est devenu fou ! »

Malgré cet exemple peu encourageant, on demande quelqu'un qui connaisse et qui nous explique la question d'Extrême-Orient, la question chinoise.

Pourquoi se battent-ils, là-bas ? Qu'est-ce qui leur a mis les armes à la main ? Quels sont aussi exactement que possible les partis en présence, l'esprit qu'ils représentent, les revendications qu'ils formulent et ce qu'il faut craindre ou espérer de chacun d'eux ?

Toutes les dépêches qu'on lit sur ces sujets sont d'une effroyable confusion et, pour ne pas s'y perdre, il faudrait un bon fil conducteur. Signa-

lons toutefois comme un événement important — sans que nous puissions préciser dans quel sens, ni s'il faut s'en réjouir ou s'en attrister, et le mieux serait, je crois, de ne faire ni l'un ni l'autre — la trahison du gouverneur de la province du Tché-Kiang. Jusqu'à présent ses troupes soutenaient la résistance contre les forces rouges de Canton. De sorte que son lâchage a mis Shanghai en danger. En même temps, cette province a proclamé son indépendance ce qui semble indiquer qu'elle compte faire alliance avec les Cantonais.

Et si ça n'est pas vrai, on prendra bien la peine de nous le faire savoir. Dans le cas contraire, eh ! bien, il faudra nous résigner à mourir dans l'ignorance finale.

Mais ce qu'il y a de sûr, et cela est inquiétant, c'est que dans certaines parties de l'immense empire chinois, l'hostilité contre les Anglais (et probablement contre tous les Européens) grandit sans cesse. Nos voisins ont envoyé là-bas — et particulièrement dans la région du Yang-Tsé — de nombreux navires de guerre. On déclare qu'il y en a plus de soixante-dix ancrés le long des côtes et dans les fleuves !...

Si, comme on le prétend, les bolchevistes sont les excitateurs de ce mouvement, nous assisterions (sous les communistes comme sous les tzars) à la continuation de la lutte séculaire entre l'ours et la baléine.

L'affaire du diamant rose est très embêtante pour l'Académie française qui est, comme chacun sait, héritière du Château de Chantilly, à elle légué par testament du duc d'Annumale. L'ennui pour l'Académie est moins d'avoir laissé voler ce fameux bijou (dont tout le monde ignore l'existence) que d'avoir appelé l'attention de la justice, qui naturellement, a eu la curiosité de relire à cette occasion le fameux testament du donateur...

Stupéfaction ! On s'est aperçu que l'Institut de France contrevient d'une façon flagrante aux volontés du duc d'Annumale. Celui-ci avait stipulé « que lorsque toutes ses dettes seraient liquidées, il serait créé, sur le revenu de l'immense domaine légué à l'Institut de France de nombreux « artistes et hommes de lettres « âgés. »

C'est aussi net que possible. Eh ! bien, il y a beau temps que toutes les dettes du duc d'Annumale sont payées. Mais aucun artiste ni aucun homme de lettres n'a encore reçu la moindre pension !...

On se demande ce que va faire la justice. Il serait d'autant plus curieux de voir assigner l'Académie Française qu'en font actuellement partie MM. Poincaré, Président du Conseil, et Barthou, garde des sceaux !

Emile LAPORTE.

LA ROUE TOURNE

J'ai trouvé, tantôt, ma vieille amie, Mme Lecanut, assise à sa fenêtre et feuilletant un journal de modes. Un regard sur le fascicule jauni m'apprit qu'il datait de 1888 : temps des « tailles » et des « visites », temps où toute robe habillée pleurait des larmes de jais, temps qu'on n'oublie pas quand on a été une petite fille à qui l'on permettait une petite « fourrure » !

Souvenirs envoi-rants ! J'ai dit à Mme Lecanut : — Nous n'étions pas si mal que ça ! Et regardez là-dessous si les jupes sont courtes !

Ma vieille amie, qui tient au village le soprano solo du chœur antique, si l'on peut dire, car elle est à la fois curieuse, donc observatrice, traditionaliste et d'esprit critique, a soulevé sans parler le rideau derrière lequel ses trente ans d'existence assiste ont suivi la comédie quotidienne.

Une jeune femme passait : tout ce qu'il y a de plus jeune, tout ce qu'il y a de plus femme et tout ce qu'il y a de plus up to date. Inutile de décrire sa charmante petite robe, réduite au strict nécessaire et qui montrait de belles jambes terminées par d'attendrissants diminutifs de pieds camus. Et, dans l'autre sens, symboliquement, venait une très vieille femme (bien plus vieille que Mme Lecanut, qui est impotente, mais pas encore septuagénaire), une vraie campagnarde de 1888, avec un bonnet blanc noué d'un fichu noir et une jupe courte, si courte, qu'elle pouvait, en vérité, lutter avec celle de l'épaveur 1926.

J'ai dit à Mme Lecanut que son exposition rétrospective était réussie, mais

que cette vieille femme n'était pas seule de son espèce et que les Sablaises, les Boulonnaises, pécheuses de race, n'avaient ni rallongé, ni raccourci d'un pouce le japon qui découvre des jambes d'une célébrité quasi européenne.

Qu'est-ce que ça prouve ? m'a demandé cette femme étonnée, quand je me suis arrêtée, faute de souffle.

Et comme je ne voyais pas, vraiment, ce que ça prouvait, elle a eu ce sourire à la fois usé et désabusé de la sagesse supérieure.

— Voyons, vous savez bien que les femmes de quarante à soixante ans ont ici des jupes qui leur battent les talons. Elles traînent derrière la mode avec les affluents d'il y a vingt ans. Tandis que la mère Horfense, qui vient de passer, comme vos pécheuses, elle porte la jupe courte des élégantes de Paris, parce que c'est le costume de travail de la moisson et de la pêche. Si la jupe courte est la jupe qu'il faut aux nouveaux temps d'aujourd'hui, où les femmes montent, parait-il, à cheval à califourchon et sautent du vélo au volant, qu'elles disent, c'est la jupe courte qui durera.

Plus saine de cette prédiction que si elle n'avait été répétée par une voyante exotisée à l'aide du marc de café, j'ai demandé à ma respectable amie si elle possédait aussi des révélations sur l'avenir des cheveux courts.

Elle a hoché sa tête où les cheveux tirés et tordus ne diffèrent guère des derniers chignons « beauté espagnole ».

— On ne reverra jamais les belles chevelures ondulées que les petites filles portaient sur leur dos, au prix. A idées de garçon, têtes de garçon !

Mme Lecanut souprait avec cette volupté que les vieillards mettent à motiver leurs regrets et à prédire des malheurs.

Ai-je eu tort de ne pas lui répéter ce mot cruel qui revient de la cour de Belgique ? Mot de jeunes filles lissant leur « noix de coco » devant un miroir : — Moi, je ne rêve plus que d'avoir les cheveux longs. Et toi ?

Pour sûr ! J'ai peur d'avoir bientôt l'air d'un vieux tableau comme maman !

Mais, n'est-ce pas ? il faut laisser à la vieillesse ses illusions, puisque la jeunesse n'en a plus. — (Du Progrès Civique).

Marion GILBERT.

INFORMATIONS

Le manifeste des financiers et l'Amérique

La presse américaine consacre de nombreuses colonnes au manifeste des banquiers et industriels. Les journaux qui soutiennent le gouvernement sont enclins à considérer qu'en ce qui concerne les signatures américaines du manifeste, celui-ci n'est que l'expression du désir d'aider au relèvement de l'Europe et ne constitue en aucune façon un plaidoyer pour la modification de la politique tarifaire américaine.

Par contre, les journaux démocrates font observer que le manifeste, auquel les Américains, dont beaucoup appartiennent au parti républicain, ont apposé leur signature, attire l'attention sur les barrières douanières érigées par les Etats-Unis.

Un débat parlementaire sur les dettes interalliées n'est pas imminent

On sait que le Parlement reprendra ses travaux au début du mois prochain, sans doute le 4 novembre. Les travaux de la commission des finances de la Chambre seront alors assez avancés pour permettre une discussion immédiate du budget.

Il importe, en effet, que cet examen ait lieu très rapidement si on veut clore de façon définitive l'ère coûteuse des douzièmes provisoires, la session devant être close le 20 décembre, en raison des élections sénatoriales qui auront lieu au début de janvier pour le renouvellement d'un tiers de la haute Assemblée.

Dans ces conditions, le gouvernement compte demander aux Chambres d'ajourner jusqu'à la fin de l'année tout autre débat, y compris celui relatif à la ratification des accords de Londres et de Washington, qui, en raison de son importance même, ne pourrait être mené à bien concurremment avec le budget.

En Allemagne

Le Ministre de l'Intérieur allemand parle du Congrès de Bordeaux

Dans une assemblée du parti démocratique tenue à Dresde, le ministre de l'Intérieur du Reich, M. Kulz (dé-

mocrate), a déclaré que l'entrée du Reich dans la S. D. N. impliquait, mieux que toutes les déclarations formelles, la récusation de la responsabilité du Reich dans la guerre.

« En France, a-t-il dit, on assiste à un revirement complet dans la question des relations franco-allemandes, sinon on ne s'expliquerait pas que le parti radical-socialiste ait voté une résolution préconisant, sous quelques réserves, l'évacuation de la rive gauche du Rhin, la restitution du bassin de la Sarre et la suppression du couloir de Dantzig. »

Les accords de Thoiry
La commission des Affaires étrangères du Reichstag se réunira mardi prochain pour délibérer sur les accords de Thoiry, ainsi que sur la question du contrôle militaire interallié.

Le gouvernement du Reich sera invité, dans cette séance, à donner lecture de toutes les notes qui ont été adressées dans le courant de l'année à la Wilhelmstrasse par la Conférence des Ambassadeurs, et dont la presse n'a pas eu connaissance.

La situation économique du Reich
A la Commission du Reichstag, pour les questions sociales, le Ministre du travail, M. Braun, a déclaré que la situation du marché du travail allemand s'était considérablement améliorée.

Le gouvernement indemnise les chômeurs pendant 52 semaines. Dans certains cas, les allocations payées atteignent et même dépassent les salaires payés dans l'industrie.

M. Curtius, ministre de l'économie publique, a estimé que le point culminant de la crise économique allemande avait été franchi en février dernier et que, depuis ce moment, les affaires reprendraient. Des négociations seraient en cours en vue de financer les exportations en Russie.

Le Ministre des finances, Dr Reihneldt, a déclaré que la situation budgétaire était meilleure qu'en ne l'aurait été de 130 millions de marks depuis le début de l'exercice.

Au Conseil de la S. D. N.

Le Daily Telegraph écrit que l'on s'attend à ce que la question de la candidature d'un des dominions au conseil de la Société des Nations soit discutée par la conférence impériale et que le choix de celle-ci se portera sur le Canada.

Les relations ferroviaires franco-italiennes

M. Mussolini, président du Conseil, et M. René Bernard, ambassadeur de France à Rome, ont signé le protocole du 23 décembre 1923. Ce protocole additionnel à la convention italo-française est relatif à l'établissement d'un chemin de fer Coni-Nice et au doublement des voies du chemin de fer Menton-Vintimille. Ce protocole facilitera le trafic entre l'Italie et la France sur les chemins de fer désignés ci-dessus.

Le remboursement des droits de douane

M. de Monicault, député de l'Ain, a adressé au ministre de l'Agriculture sa démission de membre de la commission des céréales panifiables. Interrogé sur les motifs de cette démission, il a fait la déclaration suivante : « Cette commission avait décidé qu'un remboursement partiel des droits de douane ne pouvait s'expliquer qu'en cas de hausse anormale ou de pointe des changes. Non seulement il n'en est rien, mais le remboursement des 8 francs par quintal coïncidant avec une baisse importante de la livre permettra d'attribuer à la mesure gouvernementale un effet qui proviendra de causes naturelles et exercera une influence regrettable sur l'opinion publique au détriment de l'agriculture. »

Mussolini et Stresemann se rencontreront à Genève en décembre

On mande à la Morning Post que M. Mussolini qui, d'après certains milieux genevois, a plusieurs fois manifesté le désir de rencontrer à nouveau M. Stresemann, profitera probablement de la réunion du Conseil de la

COINS DU QUERCY

UN SITE ROMANTIQUE

Bien qu'Henri IV, sans l'aide du brave Crillon, ait défait le duc de Mayenne en Normandie et non en Quercy, le nom des Arques rappelle le souvenir du plus populaire de nos rois, comme un hameau voisin évoque aisément à notre mémoire le prestige d'un autre adversaire du Béarnais, le comte de Thémis, seigneur de Gourdon. A cette homonymie, se bornent les velléités guerrières du bourg dont je veux vous parler. Ici, comme ailleurs, maintes disputes ont dû s'élever aux temps de l'occupation anglaise et des guerres de religion ; mais ces rixes ou escarmouches n'ont pas, que je sache, laissé d'échos dans nos chroniques. Les Arques ont pourtant marqué leur place deux fois dans les annales de notre province. Elles nourrirent au moyen-âge un riche prieuré de Bénédictins qui relevait de l'abbaye de Marcihac. Sous Louis XV, elles possédaient déjà des forges connues au loin à la ronde. Cette mise en œuvre sur place des abondants minerais de fer du pays se poursuivait encore sous Napoléon III. Depuis, Fumel a drainé vers ses hauts fourneaux, les ressources sidérurgiques du bassin de la Masse et mis en chômage les forges et les martinets locaux. Moines et métallurgistes disparus, il ne reste que des agriculteurs. L'eau des étangs se borne à moulinier le blé et à scier des planches. Les restes de l'ancien doyenné servent de presbytère peu banal au curé de la paroisse...

Comme ces vestiges, le bourg a grand air. Il est juché sur la pointe d'un pech isolé vers l'ouest de la masse des coteaux qui règne entre Mousac et Gindou. De grands arbres ceignent sa base ; d'autres posent sur son sommet une couronne verte que trône la flèche d'argent de son clocher. Mais la vraie beauté du lieu, c'est au cimetière qu'il faut aller quérir ! Cette étroite et pittoresque nécropole se groupa, suivant la coutume ancienne, autour de la première église. Quand celle-ci tomba en ruines, les morts demeurèrent autour des vieilles pierres qui les avaient attirés. Les nouveaux défunts continuèrent à aller grossir le muet concubinaire des ancêtres.

La colline des Arques pousse, au-delà des maisons du village, un dernier éperon aussi haut que le premier, séparé de lui par une sorte de col et qui se termine, à cent mètres au-dessus de la vallée, par une terrasse à peu près circulaire. Des pentes vertigineuses plongent de trois côtés dans le vide, hérissées de rocs et pavisées de broussailles. La pierre est grise, l'herbe grise. Tout gris aussi, mais dans une nuance plus sombre, un énorme pan de tour met sur le coteau funèbre comme un panache de deuil. La moitié des murs de l'ancien clo-

cher resta par miracle debout quand le reste, après le toit, s'effondra. Cet angle prodigieux de moellons assemblés garde, à trente pieds du sol, la double rangée des baies romanes à travers lesquelles s'épandait jadis, le glas du carillon disparu. Placé à l'ouest de la plateforme, ce débris la parcourt, l'après-midi, de son ombre, comme une gigantesque aiguille de cadran solaire ; le matin, il dispense les heures au creux de la Masse qu'il commande. Quand la tempête enveloppe le piton de ses nappes de pluie et de ses rafales de vent, ce cimetière doit être fantastique. L'est-il guère moins quand la lune et les nuages d'une nuit brouillée répandent tour à tour sur les dalles et les croix de subites nappes blanches et de mouvantes taches noires ?

Un de ces dimanches d'octobre, j'ai revu cet enclos de morts. Il m'a ému par lui-même et aussi par les vues qu'il m'a offertes sur la campagne environnante. Un vil soleil magnifiait ces paysages... Au nord, éclairé en plein, le bourg juchait son église sur un fouillis d'arbres et de maisons que barotaient de jaunes draperies des vignes et des treilles. A l'est, les coteaux étalaient leurs champs fraîchement labourés, leurs bosquets de chênes et les toits rouges des hameaux. Au sud, devant des bois profonds, un château trapu coiffait de hauts toits d'ardoise ses blanches façades. Un mamelon couvert de vergers écaïchait le grand étang de Ladoux tout en laissant apparaître, dans les verdure, ces rochers déchiétés qui rendent surprenants les bords de la pièce d'eau. A travers les prés, un ruisseau descendait rejoindre la Masse qui, lasse de courir, se reposait en miroitant, dans le large bief de la Forge. Plus bas, la riviérette dessinait de nouveaux méandres dans une vallée vaporeuse. Les collines de la rive droite s'inclinaient vers elle en élégantes terrasses. Sur un piton avancé, le manoir de Péchauri prenait, dans ce beau soir, des allures de château fort. A l'ouest enfin, dominant le bocage de Saint-André, c'était le montonnement de la forêt de châtaigniers et de pins qui monte, en gradins sombres, vers Saint-Caprais et le Périgord.

Une paix délicieuse régnait sur les pechs et remplissait les combes. Les cloches des Arques et celles de Mousac ou de Montgesty y soulevaient ce recueillement plutôt qu'elles ne le troublaient, en conversant par moments entre elles. Se déplaçant avec lenteur, l'ombre de la tour ruinée partageait en deux le cimetière et distribuait tour à tour aux tombes la joie de la lumière et l'appréhension de la nuit...

Eug. GRANGÉ.

En Chine

Les événements

Les troupes de la province de Kiang-Sou, sous le commandement de Sun-Chuang-Fang, comptant 8.000 hommes bien équipés, sont arrivés à 24 kilomètres de Ka-Ching, après avoir réparé la ligne de chemin de fer qu'elles avaient coupée dans un but stratégique et de protection de leur avant-garde.

Les troupes rouges sont bien équipées et un combat est imminent. On annonce que malgré ses protestations, il apparaît déjà comme certain que le commandant des forces de Ché-Kiang est allié aux troupes cantonaises, ce qui aggraverait la menace actuelle contre Shanghai.

Les achats d'or et d'argent

Le bilan de la Banque de France indique que les achats d'or et d'argent effectués s'élevaient au chiffre total de 859.115.000 francs (francs-papier).

CHRONIQUE LOCALE

Des avis, des observations inutiles

Dans notre dernier numéro, nous avons eu le regret d'annoncer une nouvelle augmentation du prix du pain.

Ce ne sera pas hélas ! la dernière fois que nous exprimerons ce regret, qui, au surplus, est partagé par les producteurs, les boulangers, les petits minotiers, mais non pas par les courtiers, les gros spéculateurs des grands moulins.

Aussi bien, cette question d'augmentation du prix du pain fait l'objet d'un examen particulier de la part d'une organisation qui est désignée sous le nom de « Comité Central du blé et du pain ».

Ce Comité s'est réuni et a communiqué à la presse la note suivante : « Le Comité central du blé et du pain s'est réuni pour envisager la situation présente du marché français du blé, notamment à l'occasion du récent décret de remboursement partiel des droits de douane.

Il a émis l'avis que dans ce problème complexe qu'est le ravitaillement du pays en blé en pain, l'objectif principal qu'il importe de ne point perdre de vue reste l'intensification de la production intérieure.

Il a rappelé à ce sujet que notre situation financière exige que tout son mis en œuvre pour réduire les importations qui ne sont pas absolument indispensables, à tel point qu'il est en fin de compte pour le pays plus avantageux de payer le pain français quelques centimes de plus, que de consommer, même à un peu meilleur compte, du pain étranger.

Le Comité a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens techniques propres à intensifier la production du blé dont il convient de rechercher le développement plutôt dans l'augmentation des rendements que dans l'extension des surfaces emblavées.

On doit également envisager les économies à réaliser du côté de la consommation, la fabrication d'un pain de succédané spécial pour les chiens pourrait être, semble-t-il, une mesure avantageuse.

Rappelant enfin les charges que vont faire peser cette année sur la culture le déficit de notre récolte et, d'une manière plus générale, le résultat médiocre de cette campagne agricole, le Comité du blé et du pain a formulé le vœu que le gouvernement, dans les modifications du régime douanier du blé qu'il peut juger utiles, ne perde jamais de vue les répercussions que pourront avoir les mesures envisagées sur l'avenir d'une production qui nécessite avant tout la sécurité et la stabilité du régime économique.

Lisez, relisez la note du « Comité central du blé et du pain » et si vous êtes satisfaits, tant mieux pour vous, chers consommateurs !

Sans doute, on voit que cette grave question de l'augmentation du prix du pain préoccupe les pouvoirs publics, et que ceux-ci manifestent leur bonne intention, de remédier à l'augmentation du prix du pain.

Mais est-ce par des ordres du jour platoniques que l'on obtiendra un résultat ?

Ce n'est pas notre avis.

Tous les avis émis par le Comité central du blé et du pain sont pleins de justesse, et découlent du plus pur bon sens.

Mais ils sont inefficaces. Et pourquoi ? Parce qu'il manque une décision ferme, une seule, celle qui exigerait qu'une surveillance soit exercée au sujet de la ralle des blés, que des poursuites aient lieu contre les spéculateurs, et que de sévères condamnations soient prononcées contre eux-ci.

Tant que l'on n'arrivera pas à ce résultat, il nous paraît impossible qu'une lutte quelconque pour ramener le prix du pain à un taux normal, soit efficace.

Il est vrai que, jusqu'à ce jour, on a le droit de demander quand et où des mesures ont été prises contre la spéculation !

Envoyer des avis, présenter des observations, c'est bien : mais combien vaudrait mieux la plus petite répression contre les agitateurs !

Mais qui tient compte, en effet, actuellement des meilleurs avis, des plus judicieuses observations au sujet de la défense des intérêts des consommateurs ?

Le Comité central du blé et du pain a fait preuve de bonne volonté, mais il est à craindre que ses suggestions resteront, comme celles de beaucoup d'autres Comités, lettre morte ! Et c'est regrettable pour les consommateurs !

LOUIS BONNET.

Compatriote

Notre compatriote, M. Périer de Féral, secrétaire général, est nommé sous-préfet de la Flèche, en remplacement de M. Natalelli, qui est nommé sous-préfet de Lunéville.

Nos félicitations à notre compatriote, M. Périer de Féral, et à M. Natalelli qui fut chef de cabinet de M. Coccardi, à Cahors.

Enregistrement

M. Leyrol, receveur de l'enregistrement à Lacapelle-Marival, est nommé à Vigoules (Corrèze).

M. Calvayrac, receveur à Fanjeaux (Aude) est nommé à Lacapelle-Marival (Lot).

Un quartier de Cahors oublié

On nous écrit :

Où commence la ville de Cahors ? Où finit-elle ? Nous l'ignorons.

Jusqu'ici nous avons cru que le Port-Bullier, c'est-à-dire la rue Pélégry et la rue du Pont-Neuf, étaient comprises dans la périphérie de la ville. Nous nous trompions et voici pourquoi :

Quand le crieur public, a à annoncer une nouvelle, objets perdus ou trouvés, arrivée d'un déballage etc... il ne vient jamais, et les habitants de ce quartier, ignorent donc ce qu'apprennent beaucoup d'autres. Heureusement, que quand c'est une nouvelle un peu pénible à apprendre, il veut bien venir nous la « crier ». Et c'est ainsi que ces jours derniers, il est venu nous « tambouriner » que par suite de réparations à faire les robinets et fontaines cesseraient de couler, pendant un certain nombre d'heures. Et, mon Dieu, quoique la nouvelle ne fût pas agréable à apprendre, les habitants de ce quartier savent gré au crieur public, d'avoir bien voulu, pour une fois, leur « crier » la nouvelle. Les ménagères ont été ainsi avisées et ont pu faire provision d'eau.

Il en est de même de l'arroseuse municipale. Elle est garée dans le quartier — dans la rue du Pont-Neuf — malgré la facilité qu'elle aurait eu à arroser au moins cette rue, en sortant ou en rentrant au garage, elle ne le faisait pas ; les habitants du quartier, notamment ceux de la rue du Pont-Neuf, n'avaient que la satisfaction de voir passer « l'arroseuse » mais non de la voir arroser.

Un habitant de cette rue a cru devoir « prier » le conducteur de vouloir bien, si possible, ouvrir les robinets de sa machine en passant dans la rue. Il a répondu ne pas avoir des ordres.

Nous sommes convaincus que la municipalité ignore cet état de choses, et que signaler le fait sera suffisant pour que, à l'avenir, les nouvelles « tambourinées » par le crieur public, nous soient annoncées à nous, habitants de ce quartier, aussi bien qu'aux autres.

Comme les autres, nous payons nos impôts ; comme les autres nous contribuons aux charges publiques ; comme les autres, il nous semble que, nous devrions être informés de ce qui se passe.

Un habitant du quartier.

Médaille militaire

Par décret en date du 15 octobre 1926, la médaille militaire est attribuée au soldat Luzège (Jean) du 7^e d'infanterie : « Bon soldat, a été grièvement blessé à son poste, le 2 mai 1926, à St-Hubert. Une blessure antérieure. »

Ferception

M. Redoules, commis principal de perception, de 7^e classe, est élevé à la 6^e classe.

MM. Bès, Cavaille, commis ordinaires de 4^e classe, sont élevés à la 3^e classe.

Baccalauréats

Lycée Gambetta

1^{er} D : Admissibles : MM. Chassaing, Malleville, Miquel, Monteil, Rouquet.

Reçu : Bach Honoré.

Mathématiques : Admissibles : Pechméze.

Philosophie : Reçus : Andrieu Pierre, Pradelle Yvon.

Lycée de jeunes filles

Sont admissibles au Baccalauréat latin-langues : Mlles Garrigues, Souliagnac.

Sont admissibles au Baccalauréat latin-langues, nos compatriotes, Mlles Aufrère et Barbance, de l'Ecole privée de Cahors.

Experts de tabac

La Commission du recensement des élections des experts de tabac pour la livraison de 1926 s'est réunie jeudi soir.

Elle a procédé au dépouillement du scrutin. Ont été élus :

MAGASIN DE CAHORS

1^{re} Commission : MM. Conquet et Fayret, experts titulaires ; M. Bach, expert suppléant.

2^e Commission : MM. Marcenac et Cabarrol, experts titulaires ; MM. Alazard et Bastide, experts suppléants.

3^e Commission : MM. Ayrat et Cossé, experts titulaires ; MM. Jouffreau et Couderc, experts suppléants.

MAGASIN DE SOULLAC

Commission unique : MM. Gouygon Ginesle, experts titulaires ; M. Gibert, expert suppléant.

Commission de fixation des prix d'achat

Sont élus : MM. Delpont (Lot), Joubert (Corrèze), délégués titulaires.

MM. Couderc (St-Géry), Evrard (Htes-Pyrénées), Ginesle (Gironde), de St-Paul (Dordogne), délégués suppléants.

Mairie de Cahors

AVIS

M. Maury, Receveur Municipal, ayant demandé sa retraite, la Municipalité doit se préoccuper d'ores et déjà de son remplacement.

Elle invite toutes les personnes qui désirent postuler pour ce poste, d'adresser une demande au Secrétaire Général de la Mairie, avec indications des titres et références, avant le 10 novembre prochain.

Mairie de Cahors

L'enquête à laquelle M. de Monzie, maire de Cahors, a tenu à procéder personnellement au sujet du régime des eaux en France se poursuit.

Avant même que les résultats généraux en soient connus, voici les réponses de 49 municipalités :

sur 49, 38 ont déjà des compteurs, 2 viennent de décider leur installation (Périgueux, St-Gaudens).

2 les ont à option (Lyon et Beauvais).

1 (Bagnères-de-Bigorre) distribue l'eau avec le robinet jauge.

Les autres distribuent l'eau par bornes fontaines ou avouent ne pas avoir suffisamment d'eau.

L'enquête continue et sera mise à la disposition de qui voudra se renseigner.

Plus spécialement M. de Monzie compte mettre aux débats les méthodes en usage dans les villes administrées par des municipalités socialistes ou communistes.

Comité d'action contre les compteurs d'eau

On nous communique :

Aux Concessionnaires, Aux Usagers de l'Eau.

Le Comité d'action, vous engage à résister énergiquement contre toute tentative de pose des compteurs.

Toutes sortes de manœuvres sont employées pour vous intimider et il emploiera à nouveau les menaces déjà formulées par lettres et par communiqué à la presse locale.

Méfiez-vous des petites concessions qui pourraient vous être offertes.

Aux manœuvres, aux menaces, opposez votre plus profond mépris.

Dans une prochaine réunion Publique, votre comité, vous démontrera qu'il travaille pour le triomphe de vos intérêts.

Continuez à recevoir avec bienveillance les collecteurs, pour poursuivre la lutte méthodiquement et énergiquement.

Plus que jamais : A bas les compteurs, et Grève des compteurs.

Pour le bureau : Le secrétaire : MANIE Charles.

Nota. — Pour hater le recouvrement des oboles, tous les intéressés sont informés que les versements sont reçus par MM. Jacques Bertrand, Place du Marché, Négociant ; Manic Charles, Place des Boucheries ; Allias, Place des Boucheries.

Association Amicale des Officiers de Complément du Lot

L'Association Amicale des Officiers de Réserve du Lot a tenu dimanche 17 octobre son Assemblée générale dans une des salles du Café Tivoli.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observations. M. Monjoul, le dévoué trésorier, donne le compte rendu financier, qui se solde par un avoir en caisse de 202 fr. 40, les cotisations de 1926 n'étant pas encore perçues. Des félicitations sont adressées au trésorier pour le bon état de la caisse.

Plusieurs questions, concernant les officiers de réserve, sont ensuite discutées et plusieurs vœux sont émis, qui seront présentés au Congrès des officiers de réserve du Sud-Ouest, qui doit avoir lieu le 24 octobre à Foix.

Il est décidé que la cotisation sera portée à 5 fr. par membre, à partir de 1927, et que les cotisations de 1926 et de 1927 seront perçues à la fois à la fin de la présente année.

Le bureau sortant est réélu pour deux ans à l'unanimité.

L'Assemblée décide en principe d'organiser au printemps prochain une excursion pour les membres de l'Association et leur famille, dans les vallées du Lot et du Célé. Le camarade Calmette, de Cajarc, est chargé d'organiser chez lui le repas du matin.

A midi, un déjeuner amical réunissait à l'hôtel Laroche les membres de l'Association.

Un menu exquis, fort bien préparé et excellentement servi, par le renommé Vatel cadurcien, M. Laroche, remporta tous les suffrages des convives.

A l'issue des toasts, M. Rames, l'aimable Président, toujours sur la brèche, prononça une excellente allocution qui fut chaleureusement applaudie.

M. Eugène Grangié dans une brève allocution, annonce qu'il est officiellement chargé de remettre la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à M. A. Bergon, lieutenant de réserve. Et aux applaudissements de l'assistance, il remet les insignes de l'ordre au jeune chevalier et lui donne l'accolade.

Cette cérémonie intime prend fin dans le choc des coupes et la plus franche cordialité.

L'après-midi se termine au café Tivoli, où un succulent café est servi, et chacun se donne rendez-vous à l'an prochain, où l'on espère être encore plus nombreux à cette fête de famille.

Pour les retraités

Un décret du 17 septembre dernier, inséré au Journal Officiel du 16 octobre, alloue à tous les retraités civils et militaires de l'Etat une indemnité supplémentaire et temporaire fixée de la manière suivante :

20 0/0 pour la part de la pension jusqu'à 1.000

15 0/0 pour la part de la pension de 1.001 à 3.000

50 0/0 pour la part de la pension de 3.001 à 5.000

1 0/0 pour la part de la pension de 5.001 à 10.000

Ces dispositions auront effet à partir du 1^{er} mai 1926.

Bal des Sapeurs-Pompiers

L'organisation du bal de la Ste-Barbe, par la Cie des sapeurs pompiers de Cahors s'annonce comme un succès sans précédent.

Les membres du Comité d'organisation ont commencé le placement des cartes d'entrée pour le bal, et dès les premiers jours, ces cartes ont été prises par tous ceux à qui elles ont été présentées.

C'est avec une réelle satisfaction que nos excellents sapeurs ont constaté l'accueil sympathique qui leur était réservé !

Pouvaient-ils s'attendre à un accueil différent ? Ignoraient-ils les sentiments de la population cadurcienne à leur égard ? Non.

Et les sapeurs, s'en apercevront chaque jour, encore, quand ils solliciteront le concours des particuliers.

Aussi bien, c'est avec un entrain parfait que se poursuit l'organisation du bal de la Ste-Barbe qui, nous le déclarons sans crainte de nous tromper sera une soirée de gala remarquable.

Le PASSAGE de la CARAVANE

Pour que ceux qui n'ont pu se rendre à PARIS, au salon de l'Automobile, puissent voir et essayer ses nombreux modèles, les Usines André CITROEN nous envoient la CARAVANE.

Elle visitera les communes des ar rondissements de CAHORS et de Gourdon, du 21 octobre au 3 novembre. Le dimanche 24 octobre et le mercredi 3 novembre, jour de foire à CAHORS, elle restera dans cette ville toute la journée.

Les Etablissements BENESTEBE (Concessionnaires exclusifs des Automobiles André CITROEN) se feront un plaisir de présenter aux amateurs les dernières créations des usines du « Double Chevron ».

Toutes les voitures exposées possèdent, outre les derniers perfectionnements, cette qualité fondamentale qui fit le succès de la marque CITROEN : « l'Economie ».

Concours de pêche

Nous rappelons que le Concours de pêche aura lieu le dimanche, 24 octobre courant, de 2 heures à 4 heures, dans le bief de Coty.

Espérons que le temps sera favorable et surtout que les gagnants du concours attraperont des pièces à peu près aussi grosses que la carpe de M. William Lacarelle.

Et pourquoi pas ? L'habileté de nos pescois est si connue que tout est possible !

Une belle pêche

M. William Lacarelle a pris, vendredi, une carpe de 22 livres, à Labéraudie.

Fait à noter, cette carpe a été prise avec du fromage de gruyère comme appât.

Nécrologie

Jeu est décédé à Cahors, M. U. Vidal, ancien directeur de l'Ecole publique de garçons de la rue du Lycée, de notre ville.

M. Vidal avait exercé ces fonctions pendant de nombreuses années à Cahors, où il avait pris sa retraite.

Il avait été plusieurs fois membre du Conseil départemental de l'enseignement primaire. Il était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à Mme Vidal, à la famille nos vives condoléances.

Classes 1892-93

Les Camarades faisant partie des classes 1892 et 1893 sont priés d'assister à une réunion préparatoire en vue de l'organisation d'un banquet qui aura lieu le samedi 23 octobre à 20 h. 30, dans un salon du Café de la Promenade.

Société nationale d'horticulture de France

Vendredi 29 octobre, à 9 heures, M. le Président de la République inaugurerait l'Exposition générale horticole d'Automne organisée au Cours-la-Reine par la Société Nationale d'Horticulture de France : Orchidées, Fleurs variées, Rosiers, Arbustes, fleurs, Fruits, Légumes, Industries et Beaux-Arts horticoles, architecture des jardins, etc.

Cette fête florale, dont le succès s'accroît d'année en année ouvrira les autres jours de 9 h. à 18 h. 30 et clôturera le dimanche 7 novembre au soir.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

(Audience du 22 octobre 1926)

VOL

La nommée Carlux, Jeanne, épouse Blanc, de Montvalent, 52 ans, est inculpée de vol au préjudice de son patron, maître d'hôtel.

3 mois de prison avec sursis.

DÉLIT DE PÊCHE

Le nommé Caponciria Jacques, 36 ans, tireur de sable à Castelranc, est poursuivi pour délit de pêche.

25 francs d'amende.

INFRACTION

Pour défaut de carnet d'identité et de certificat d'immatriculation, la femme Isabel Oller Martof, 40 ans, demeurant à Trespoux-Rassels est condamnée à deux amendes de 16 et 5 francs.

Grande Foire de Cahors

C'est ce soir samedi, que s'ouvre la série des réjouissances, organisées par le Comité de la Foire, à l'occasion de la Grande Foire annuelle de quinze jours, créée cette année pour la première fois dans notre ville.

Une brillante retraite aux flambeaux, exécutée par l'Avenir et la Diane cadurcienne parcourra les principales rues de la ville, tandis que sur les Allées Fénelon les attractions ouvriront leurs portes et brilleront de mille feux.

Depuis huit jours, les attractions foraines ne cessent d'arriver sur les Allées et s'installent avec une fébrile activité.

Manèges, montagnes russes, salons d'automobiles, Billards japonais, Tirs, Loteries, etc., etc., ont pris possession de notre splendide promenade, qui est entièrement occupée par les attractions. Jamais, de mémoire de Cadurcien, il n'y aura eu une aussi belle foire.

Dimanche, première journée de réjouissances, un concours de ballons, qui se déroulera à partir de 15 heures sur la Promenade, amusera grands et petits, tout en leur permettant de gagner plusieurs des jolis lots attribués aux ballons qui auront parcouru le plus long parcours.

3 concours de ballons sont prévus chaque dimanche pendant la durée des fêtes. Quarante-cinq prix leur sont attribués.

En cas de mauvais temps, ces concours seront renvoyés au jeudi suivant.

La tombola gratuite

C'est dimanche soir, qu'aura lieu le premier tirage de la Grande Tombola gratuite, organisée par le Comité de la Foire.

Tout Cahors est passé devant la vitrine, si gracieusement mise à la disposition du Comité, par M. Meyzenc, libraire, où sont exposés les magnifiques lots, au nombre de plus de 300, offerts par de généreux souscripteurs et commerçants.

Tout le monde voudra gagner un de ces lots, aussi tout le monde voudra-t-il se procurer les derniers billets, soit en faisant des achats chez les divers commerçants de la ville, soit en achetant le programme officiel des Fêtes, qui sera mis en vente dimanche partout et qui donnera droit à 5 billets de tombola gratuits. Il contiendra la liste des lots qui seront tirés chaque soir à la Tombola.

Les lots devront être réclamés tous les jours, entre 1 et 2 heures, chez M. Meyzenc, libraire, au local de l'Exposition des lots.

Nous parlerons longuement, la semaine prochaine, de la cavalcade du 31 octobre et de l'embarquement du 7 novembre qui sont en pleine réalisation et qui ne décevront pas les Cadurciens, soucieux d'originalité et de bon goût.

Souhaitons en terminant que les pluies de ces derniers jours veuillent bien faire trêve dimanche, pour l'ouverture de la Grande Foire annuelle, et que le soleil vienne donner sa note gaie à ces réjouissances.

Accident du travail

Un employé de l'usine à gaz, M. Frédéric Bonnafous, 35 ans, voulut mettre en marche la machine destinée à casser le coke. En embrayant la courroie qui commande cette machine, M. Bonnafous se foula le poignet droit.

M. le docteur Malbec, appelé à examiner le blessé, lui prescrivit 12 jours de repos.

Un chauffeur d'auto de la Compagnie du gaz, M. Henri Gaillard, 26 ans, s'est foulé le poignet par suite d'un retour de manivelle en mettant une automobile en marche.

Cet accident imposera une incapacité de travail, de douze jours au blessé.

Procès-verbaux

La gendarmerie de Cahors a dressé des contraventions pour défaut d'affichage des prix à trois marchands forains qui étaient installés sur une place de Cahors.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 23 Octobre 1926

Naisances

Montagne Ginette, quai de Regourd, 12.

Mignot Pierre-Jean-Marie, rue St-Laurent, 11.

Parazines Marguerite-Marie, rue Neuve des Badernes, 12.

Breton Andrée-Jeanne, rue Président-Wilson.

Publications de mariages

Hervé André-Robert, s. p., à Cahors et Bru Sabine, s. p., à Cahors (Cabazat).

Cazemage Roc Jean-Marie, coiffeur à Cahors et Blavier Cécile, lingère à Cahors.

Carrère Jean, employé de gare à Cahors et Guiraud Joséphine, journalière à Cahors.

Estradé Charles-Léon, typographe à Cahors et Véry Albertine, s. p., à Lavercaillère (Lot).

Décès

Coudere Eugénie, Vve Toulet, s. p., 72 ans, rue des Soubirous, 7.

Delaprez Charles-Louis, chauffeur d'auto, 22 ans, rue Président-Wilson.

Fenantrigues Jean-Frédéric, chanoine, 72 ans, rue de la Chanterrie, 10.

Vidal Jean-Louis-Urbain, ancien directeur d'école, 76 ans, boulevard Gambetta, 64.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 24 octobre 1926 par la

Pharmacie GARNAL

Laboratoire de la Phosphore Garnal En face le Théâtre — CAHORS

Chronique des Théâtres

Le Bourgeois Gentilhomme

On nous annonce pour le Lundi 25 Octobre, au Théâtre de Cahors, un beau spectacle classique donné par la tournée Georges Zeller. Le spectacle se composera du Bourgeois Gentilhomme la pièce célèbre de Molière qui sera donnée avec la Musique de Lully et la Cérémonie Turque.

L'interprétation sera exceptionnelle. C'est M. Chaumont, le brillant artiste de l'Odéon, qui interprétera le rôle de M. Jourdain qui a joué à l'Odéon, nous également Mme Lorca de l'Odéon, Mlle Marie-Louise de Gerlot.

</

gros effort pour faire connaître cet emprunt, ses modalités, ses avantages, sa sécurité de tout premier ordre. M. Solmiac précise bien qu'il ne s'agit pas d'une émission de Société ou de Compagnie offrant parfois des espoirs de hausse, comme aussi assez souvent les risques d'une déconfiture; il s'agit ici d'un emprunt syndical gagé par onze communes, garanti par les ristournes du concessionnaire sur le prix de vente de l'électricité, et de plus, subventionné par le département.

C'est donc un placement de tout repos, le plus sûr qui puisse exister. En souscrivant, on s'intéressera ainsi à une œuvre de progrès qui va changer un peu, et tout à l'avantage de tous, notre région si déshéritée par ailleurs.

Que dans chaque commune, les municipalités et les conseils municipaux, à présent bien renseignés, recherchent donc les souscriptions nécessaires; il s'agit de couronner dignement et rapidement cette belle œuvre d'électrification.

Villesèque

Fête des vendanges. — Nous rappelons que c'est dimanche 24 octobre que la jeunesse de notre commune organise la fête des vendanges.

De belles attractions auront lieu et un orchestre des mieux composés permettra aux nombreux couples de danser dans la journée et dans la soirée.

DÉFENDEZ VOTRE ARGENT!

Vous êtes sans défense devant les brutales variations de la Bourse. Choisissez un conseiller financier. Nombreux sont les journaux financiers qui donnent des conseils d'achat: **BOURSE ET FINANCE** (2^e année) donne, pour ses valeurs favorites, non seulement des conseils d'achat, mais aussi des conseils de vente. Il applique la méthode des Petits Bénéfices répétés. Abonnement: 150 francs, y compris la Surveillance de Portefeuilles et le service d'Informations spéciales par lettres ou télégrammes donnant la primeur des conseils de Bourse. Abonnement d'essai gratuit de 2 mois sur simple demande. **BOURSE ET FINANCE**, 5, rue Geoffroy-Marie, (Edg. Montmartre), PARIS.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil d'arrondissement. — Le Conseil d'arrondissement de Figeac s'est réuni le 15 courant à la sous-préfecture pour la tenue de la 2^e session. Deux affaires importantes ont été examinées: 1^o le sous-répertoire de la contribution personnelle mobilière; 2^o l'examen du dossier de l'érection en commune de la section de Laval-de-Cère (communes de Cahus et de Gagnac). Après examen, le Conseil approuve le projet de la contribution mobilière et émet le vœu suivant en faveur de l'érection en commune de Laval-de-Cère: Considérant que l'attraction économique réalisée sur le futur centre industriel de Laval-de-Cère exclut le rattachement de ce centre aux communes voisines décidée à l'unanimité de donner un avis très favorable à la constitution de la nouvelle commune et demande aux pouvoirs publics de hâter le plus possible la réalisation de cette transformation nécessaire.

Foot-ball. — Aujourd'hui dimanche, sur le terrain de Lodiou, grand match de foot-ball rugby entre le Sporting-Club tulliste et le Groupe sportif figeacois. Coup d'envoi, 14 heures 30. Entrée générale 2 francs.

Théâtre Municipal. — Samedi prochain 30 courant à 20 h. 30, la troupe Comœdia Spectacle donnera une représentation de *Mignon*, l'œuvre célèbre en 3 actes et 4 tableaux comportant une interprétation de tout premier ordre qui lui assurera un gros succès avec le concours de Mme Liane Deliane, Mlle Le Maru, M. Marcel Raine et M. Marcel Meximieux, ténor d'opéra-comique.

La location est dès maintenant ouverte.

Etat civil du 15 au 22 octobre. — Naissances: Balat François; Simon Huguet; Boutonnet Jacques. Décès: Ratéry Julien, 73 ans; Bady Rose, Vve Yvras, 89 ans; Certes Jacques, 18 ans; Estève François, 61 ans; Chartrou Gérard, 92 ans; Lefebvre Henri, 2 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche le service sera assuré par la pharmacie Brousse, rue Séguier.

Calare

Nos écoles publiques. — Nous sommes heureux d'apprendre les résultats de la rentrée de nos écoles publiques. Elles comptent un nombre plus considérable d'élèves malgré des efforts considérables faits pour les en détourner.

Le chemin de l'abbatoir. — Le chemin qui va du tour de ville au Lot, et dessert l'abbatoir, sert à son départ de fossé d'écoulement aux eaux du tour de ville.

Grâce à ce que le chemin, sur ce point est en contre-bas du fossé, c'est lui qui reçoit toutes les eaux.

Une occasion unique se présente de faire le relèvement de cette partie du chemin entre son origine et l'écurie Gazeau.

Il suffit pour cela d'y transporter les débris qui se trouvent devant la maison Duphénéux.

Le fera-t-on? Nous osons l'espérer.

Pour nos lavesses. — Les herbes aquatiques qui poussent sur la rive droite du Lot, empêchent nos lavesses d'étendre leur linge dans l'eau et retiennent constamment les eaux chargées d'impuretés et de savon au point de rendre tout rinçage impossible.

La municipalité a cru que l'enlève-

ment de ces herbes incombait au service de la navigation.

Celui-ci n'y est nullement intéressé puisque les algues ne gênent ni l'écoulement des eaux ni l'abordage des bateaux. Mais nous croyons savoir que non seulement il ne verrait aucun inconvénient à l'enlèvement de ces herbes, travail à exécuter seulement dans l'intérêt d'une partie de la population, et qui par conséquent ne pouvait lui incomber, mais encore s'y intéresserait.

Après cette mise au point de la question, nous pensons que la municipalité s'empressera de donner satisfaction à nos braves lavesses.

C'est bien le moins que l'on puisse faire pour elles puisque l'on n'a pu encore songer à leur donner un lavoir.

Vous-les-vous passer l'hiver en bonne santé? Chauffez-vous au bois avec le poêle MIRUS à combustion lente. Le vrai MIRUS est l'ennemi du froid. — Exigez le nom marqué sur le poêle.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Succès. — Le jeune Loustaunau, fils de notre sympathique pharmacien vient d'être déclaré admissible aux épreuves du baccalauréat aux récents examens à Toulouse.

U. S. G. — « L'Union sportive Gourdonnaise » matchera, dimanche prochain sur le terrain de St-Siméon contre une équipe du C. A. Briviste. Le coup d'envoi sera donné à 14 heures 30.

Qu'on se le dise! — Pharmacie de service. — C'est la pharmacie Loustaunau qui assurera le service après-demain lundi, 25 courant.

La pluie. — Tout arrive, dit-on. La pluie, elle-même, si rare, si désirée, si précieuse cette année est enfin arrivée. Et à un moment bien inattendu. Jeudi matin elle est tombée, non pas en abondance malheureusement mais fine, serrée, presque à regret.

Espérons que le premier pas étant fait elle va durer quelques jours et qu'elle nous laissera une bonne provision d'humidité pour les semelles.

Le Vigan

Accident à une fête. — La belle fête du Vigan a été marquée par un accident regrettable. Durant toute la journée, la jeunesse se livrait aux émotions du nouveau jeu dit « Le tobogan ou Pic-du-Midi », qui consiste à descendre, sur un traineau, d'une hauteur très élevée, à une vitesse vertigineuse, dans une partie basse, et de remonter du côté opposé.

Le jeune Bonassio, 18 ans, du hameau de Campagnac, près Gourdon, voulut, lui aussi, profiter de cet amusement, avant de quitter la fête foraine.

Il était monté sur le manège quand, tout à coup, le traineau sur lequel il avait pris place culbuta si malencontreusement qu'il alla s'aplatir au fond de la rapide descente.

Le jeune homme fut relevé le nez écorché, fendu et saignant abondamment. Il avait aussi de nombreuses contusions sur les diverses parties du corps.

On dut aller prendre un docteur à Gourdon pour le soigner. Les blessures n'étaient pas graves, mais il fallut faire plusieurs points de suture à la peau de l'arête du nez, fort endommagée.

Dégagnac

Banquet. — Dimanche, les propriétaires intéressés à la construction de la route de Dégagnac à Salviac, par St-Avit, étaient réunis à l'« Hôtel de France » pour fêter par une agape fraternelle, l'inauguration de cette route.

Etaient invités à ce banquet, que présidait, M. Cambornac, notre très sympathique conseiller général: M. Fabre, maire de Dégagnac, M. Ménard, auteur du projet et M. Salvan, entrepreneur des travaux.

Le menu était confortable et les vins des meilleurs crus qui l'ont arrosé ont délié les langues; aussi est-ce avec beaucoup de verve et d'humour que des discours ont été prononcés.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort prématurée, à l'âge de 36 ans, de Mme Pontanel, née Marie Francoual, décédée à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Nous adressons à la famille, nos bien sincères condoléances.

Salviac

La belle saison qui se prolonge: les lilas et les mugets en fleurs. — La pluie est revenue et malgré les approches de la Toussaint, avant-coureur des journées sans soleil, la température est encore très douce, nous pouvons mentionner que des lilas sont fleuris dans notre commune, notamment dans la propriété de MM. Baffos, Davidou à Poumeyrols.

Dans le jardin de Mme Figeac, à Salviac, le muget est fleuri comme au mois de Mai.

Ce sont les derniers spasmes de l'été qui finit.

La mauvaise saison approche, la venue des corbeaux et corneilles, qui ont fait leur apparition dans la contrée, le prouve bien.

Hyméne. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Marcel Giheste, propriétaire à Pramil-Bas, fils du conseiller municipal, expert des Tabacs, avec Mlle Yvonne Dabertrand du village de la Ginibre.

Aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

VERSEZ UN FLACON de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon 4 fr. + 0 fr. 50 d'impôt. Pharmacie Orliac à Cahors.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

En Angleterre

De Londres. — L'Association du petit personnel du Gouvernement britannique a décidé par 28.154 voix contre 16.422, de s'affilier au Congrès des Trade-Unions.

Manifestation à Berlin

De Berlin. — A l'issue de la grande manifestation tenue au Palais-Sports de Berlin, diverses collisions se sont produites entre les communistes et la police qui a fait usage de ses armes.

Mouvement gréviste à Tanger

De Tanger. — Un mouvement de grève se prépare à Tanger parmi les ouvriers des bâtiments pour imposer aux patrons la journée de 8 heures. Si satisfaction n'était pas donnée, la grève générale des ouvriers des bâtiments serait décidée pour la semaine prochaine.

Les accords franco-allemands

Dans les milieux politiques berlinois on attache une grande importance à l'entrevue que l'ambassadeur du Reich à Paris aura, mercredi ou jeudi, avec M. Briand au sujet des pourparlers de Thoiry.

On suppose que M. von Hoesch aura reçu, d'ici là, de son Gouvernement de nouvelles instructions et qu'il lui sera alors possible de préciser ses intentions véritables de son pays.

LES CHANGES

Les changes étaient à 11 heures: Livre: 160,80. Dollar: 33,17.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Urban VIDAL; Madame TALBERT, née VIDAL; Monsieur Gaston VIDAL, avocat à Paris; Madame Gaston VIDAL; Monsieur TALBERT, inspecteur d'Académie de la Charente; Mesdemoiselles Claire et Jeanne TALBERT; Monsieur Jacques TALBERT; Les familles VIDAL, DELPECH, RODOLFO, ROUCHAYROLES, ALBAREL, DEVAL, PIGNIERES et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Urban VIDAL

Directeur honoraire d'Ecole Publique Chevalier de la Légion d'Honneur

Lequel est décédé à Cahors, le 21 Octobre 1926, dans sa 77^e année, et vous prie d'assister à ses obsèques civiles qui auront lieu le dimanche 24 Octobre, à 9 heures 3/4.

Réunion à la maison mortuaire, 64, boulevard Gambetta.

MODES

DEUIL ET FANTAISIE

Reformage de chapeaux feutre

Mme MIQUEL

- Modes -

1 bis, rue Portail-Alban, CAHORS

A Louer

JARDIN DE RAPPORT ET D'AGRÈMENT

AVEC MAISONNETTE

situé près d'une porte de la ville

S'adresser au Bureau du Journal

ATTENTION !..

LOCATION

pour TOURISME et VOYAGES DIVERS

en TAXI, COUPÉ, TORPÉDO, etc...

à PRIX RÉDUITS

S'adresser à :

F. FOURGOU

95, BOULEVARD GAMBETTA, 95

CAHORS

CAFÉ DU MIDI

TÉLÉPHONE: N° 110

AVIS

Certaines personnes ont dit que je quittais Cahors. Ceci est faux et je récompenserai celui qui m'indiquera la source de ce bruit préjudiciable. Le bon travail que j'ai toujours livré m'a assuré une très nombreuse clientèle et tous les clients anciens ou futurs seront toujours sûrs d'avoir chez moi toute satisfaction.

GABRIEL, 14, place des Petites-Boucheries (près Palais des Fêtes).

HORLOGERIE SUISSE

RICHARD JAKUBOWSKI

Horloger-Bijoutier

1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis

CAHORS

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION

d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie

PIÈCES DE COMMANDE

Travaux soignés - Exécution rapide

Prix modérés défiant toute concurrence

Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles

Vieux Dentiers

N. B. — Toutes les réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

Sans publicité, avec de la bonne marchandise vendue à des prix raisonnables, la

Nouvelle Mercerie, Lingerie, Bonneterie Parfumerie, Papeterie

DELCOMBEL

8, boulevard Gambetta

(à côté de la Pharmacie Feyret)

CAHORS

a pu se faire une bonne clientèle augmentant tous les jours. Toutes les marchandises sont vendues à condition et reprises, au cas de non convenance, dans les 48 heures. En raison des hausses constantes et pour être agréable à la clientèle, les marchandises peuvent être choisies et retirées à fin de mois.

Entrée Libre. — Prix fixe

AVIS

Par décision des Conseils d'Administration, Monsieur BRUNEL Léon-Auguste-Joseph est nommé aux fonctions d'Agent Général des Compagnies

« L'AIGLE-INCENDIE »
« L'AIGLE-VIE »
« L'AIGLE-CAPITALISATION »
« L'AIGLE-ACCIDENTS »

à CAHORS, pour les cantons de Cahors, Castelnaud, Lalbenque, Lauzès, Limogne, Saint-Géry (arrondissement de Cahors).

AGENCE NOUVELLE

BUREAUX DE L'AGENCE

4bis, rue Joachim-Murat

A LA CHAUMIÈRE DE REGOURD

VIN NOUVEAU SUPÉRIEUR

COLLATION A TOUTE HEURE

TOUS LES

SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI

HUITRES

ON DEMANDE

BONS OUVRIERS PLÂTRIERS

DEMI-OUVRIERS

APPRENTIS & MANŒUVRES

Bons salaires — Travail assuré

Prendre l'adresse au JOURNAL

NOUS ACHETONS :

Noyers — Peupliers

NOUS VENDONS :

Tuiles (véritable Marseille)

Chaux — Ciment

Briques, etc.

NOUS PORTONS A DOMICILE

TOUS MATÉRIELS DE CONSTRUCTION

Scierie de la Gare — CAHORS

A VENDRE

LOT IMPORTANT GROUTES CHÈNE

Région St-MARTIN-LABOUVAL (Lot)

S'adresser : BASTIT, Bois, CAHORS

R. C. : 2459

A VENDRE

VIGNE avec MAISON d'agrément

JARDIN, FILTRE et CITERNE

On va en auto devant la porte

S'adresser chez

Monsieur JOLY

2, rue des Soubrours, CAHORS (Lot)

A VENDRE (cause départ)

Un PETIT ANE avec HARNAIS

VOITURE 2 roues

(élégante et bien suspendue)

et une petite CHARRETTE

Le tout en très bon état

S'adr. à M. Louis CHARLES, à LUZÈCHE (Lot)

A VENDRE, ayant terminé les foins

CHEVAL, 11 ans, très doux

Apte à tous services

de voiture, faucheuse et lab ur

ESSAI A VOLONTÉ

M. de POUSSARGUES, SOTURAC (Lot)

GÉLIBATAIRE TOUTES MAINS

Très Sérieux

Ayant brevet de conduite auto

DEMANDE PLACE CHAUFFEUR

Ecrire : BAILLES, à SÉRIGNAC (Lot)

PERDU

Entre CAHORS et CREMPS

Une Manivelle d'Automobile

PRIÈRE DE LA RAPPORTER

Au MOULIN Saint-JAMES

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES

à louer

S'adresser : 4, Quai de Regourd

De 10 h. à 2 h. (2^e étage)

A VENDRE à Cahors

UNE MAISON

Composée d'une Cuisine et 3 Pièces

CAVE — CHAI — GRENIER — GAZ

S'adr. à J. CAPUS, 2, rue J.-Caviolle, CAHORS

VOULEZ-VOUS VENDRE

ou

ACHETER

Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'agrément

Une MAISON — Une VILLA

Un FONDS de COMMERCE

ou n'importe quel Immeuble

ADRESSEZ-VOUS A

M. J. DELLARD

Cabinet Immobilier

1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS

Le plus anciennement créé

R. C. C., n° 1662.

Avant d'acheter une Voiture

VENEZ VOIR et ESSAYER

Les Nouvelles 50 CV. PEUGEOT

en 4 places: Torpédo tourisme 16.980

en 4 places: Torpédo grand luxe 18.980

en 3 places: Cabriolet luxe 18.980

en 4 places: conduite intérieure 21.980

en Camionnette tolée 14.980

Les nouvelles 9 C. V. imposables pour 7 C. V. sont les voitures les plus modernes répondant le mieux aux besoins actuels de la clientèle.

Les 11 C. V. sont des voitures qui réunissent toutes les qualités, elles s'adaptent aussi bien à la voiture utilitaire qu'à la voiture de grand tourisme.

Toutes les Voitures PEUGEOT sont livrées franco avec compteur-montre, éclairage, démarrage électrique et cinq roues garnies de pneus confort.

Pour tous renseignements s'adresser

Au Grand Garage

Delcros et Barat

Place Gambetta T. 45

CAHORS

tous les agents sous agents ET stockistes Peugeot sont à nouveau approvisionnés en pièces détachées

SABLE & GRAVIER

TOUTES DIMENSIONS

Joseph DIONNET

46, rue Emile-Zola

CAHORS

Agglomérés de ciment

A L'ÉLÉGANCE
Maison LAPORTE
 6, Place du Marché (face à la Cathédrale)

A l'occasion des Grandes Foires du 23 Octobre au 3 Novembre
GRANDE VENTE RÉCLAME
MANTEAUX DAMES, JEUNES FILLES ET FILLETES, Prix divers
 en beau givré et velours de laine..... 60 »
UN LOT Manteaux bure pure laine à..... 60 »
ROBES en tissu pure laine, affaire hors cours à..... 49 »
GRAND CHOIX DE GILETS HOMMES & DAMES
 Sweaters, Pullovers et Vareuses
 Ainsi que tous les articles de Bonneterie, Chemiserie
 — Hommes et Dames —

ETUDE
 DE
Maître Jean FABRE
 NOTAIRE A CAHORS

SOCIÉTÉ

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-six, enregistré à Cahors le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-six, folio 172, numéro 848.

Il a été formé entre :
 Monsieur Jean LASAYGUES, fabricant de conserves, demeurant à Cahors, rue des Cadourques, numéro 18, en qualité de seul gérant responsable et deux commanditaires désignés au dit acte.

Une société en commandite simple ayant pour objet la fabrication et la vente de conserves de truffes, pâtés de foies gras, truffés ou non, et généralement l'exploitation de la marque commerciale « Aux Produits Félix LASAYGUES » par la fabrication de toutes conserves alimentaires en général.

La raison et la signature sociales sont « Jean LASAYGUES et Cie ».

La durée de la société est fixée à dix années qui commenceront à courir le premier novembre mil neuf cent vingt-six.

Le siège de la société est à Cahors, rue des Cadourques, numéro 18. Il peut être transporté ailleurs du consentement des associés.

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS composé de :

- 1) L'apport par Monsieur Jean LASAYGUES de son fonds de commerce de fabrication de conserves, comprenant la clientèle et l'achalandage, la marque de fabrication et droit au bail ;
- 2) Des objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation ;
- 3) Des marchandises en magasin, évalué le tout ensemble à la somme de TRENTE MILLE FRANCS, ci 30.000 fr.
- 4) L'apport des commanditaires, soit dix mille francs chacun, ensemble vingt mille francs, ci 20.000 fr.

Les mises sociales produiront intérêt au taux de dix pour cent l'an.

Monsieur Jean LASAYGUES aura seul la gestion et la signature de la société. Il ne pourra faire usage de cette signature que pour les affaires sociales. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire toutes opérations se rattachant à son objet. Il pourra notamment traiter, transiger, compromettre, ester en justice, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans constatation de paiement, faire tous emprunts nécessaires à la bonne marche de la société à l'exclusion de tous emprunts avec nantissement et hypothèque.

Il aura droit comme gérant à un traitement mensuel de mille francs porté aux frais généraux. Chaque année au trente-un octobre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

La dissolution de la société pourra être demandée par chacun des associés dans le mois de la communication de chaque inventaire constatant la perte du tiers du capital social.

Dans le cas de décès de Monsieur LASAYGUES pendant le cours de la société, elle sera dissoute de plein droit et il sera procédé à sa liquidation.

Le décès de l'un quelconque des commanditaires n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas de dissolution, Monsieur LASAYGUES ou ses héritiers ont la faculté de conserver le fonds de commerce.

Dans aucun cas et pour quelque raison que ce soit il ne pourra être requis l'apport des scellés sur les biens et affaires de la société.

Une expédition des statuts a été déposée à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton nord de Cahors, le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-six.

J. FABRE.

ETUDE
 DE
Maître Jean FABRE
 NOTAIRE A CAHORS

APPORT EN SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-six, enregistré à Cahors le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-six, folio 172, numéro 848.

Monsieur Jean LASAYGUES, fabricant de conserves, demeurant à Cahors, rue des Cadourques, numéro 18, a fait l'apport à la Société en commandite Jean LASAYGUES et Cie, dont le siège est à Cahors, 18, rue des Cadourques, constitué par l'acte susvisé.

Du fonds de commerce de fabrication et vente de conserves de pâtés de foies gras et truffes, exploité à Cahors, 18, rue des Cadourques, sous le nom « Aux Produits Félix LASAYGUES », Jean LASAYGUES successeur, comprenant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial et la marque de fabrication, le matériel et les objets mobiliers servant à l'ex-

ploitation et les marchandises désignées au dit acte.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, rue François-Caviole.

Pour premier avis :
 AUBERTIN,
 notaire.

ETUDE
 DE
M. Charles AUBERTIN
 NOTAIRE
 117, Boul^d Gambetta, à Cahors

VENTE
 DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat passé devant Maître Charles AUBERTIN, notaire, à Cahors, le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-six, Madame Joséphine CONSTANS, veuve non remariée de Monsieur Jean-Pascal MALAPEYRE, négociante à Cahors ; Monsieur Georges MALAPEYRE et Madame Marie GÉNIES, demeurant à Cahors, et Monsieur René-Mathieu MALAPEYRE, soldat au 8^e Génie à Damas (Syrie), ont vendu à Monsieur Jean-Pierre dit Michel FILSAC et Madame Marie SUDRES, son épouse, demeurant à Arcambal, le fonds de commerce de grains et engrais, qu'ils exploitaient à Cahors, rue Clément-Marot, numéro 2, comprenant l'enseigne, l'achalandage, la clientèle, le matériel et les marchandises.

Domicile a été élu pour les oppositions à Cahors en l'étude de Maître AUBERTIN, notaire, 117, Boulevard Gambetta.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de Maître AUBERTIN, au domicile indiqué, dans les dix jours de l'insertion

plait et les marchandises désignées au dit acte.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, rue François-Caviole.

Pour premier avis :
 AUBERTIN,
 notaire.

plait et les marchandises désignées au dit acte.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, rue François-Caviole.

Pour premier avis :
 AUBERTIN,
 notaire.

ETUDE
 DE
M. Charles AUBERTIN
 NOTAIRE
 117, Boul^d Gambetta, à Cahors

VENTE
 DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat passé devant Maître Charles AUBERTIN, notaire, à Cahors, le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-six, Madame Joséphine CONSTANS, veuve non remariée de Monsieur Jean-Pascal MALAPEYRE, négociante à Cahors ; Monsieur Georges MALAPEYRE et Madame Marie GÉNIES, demeurant à Cahors, et Monsieur René-Mathieu MALAPEYRE, soldat au 8^e Génie à Damas (Syrie), ont vendu à Monsieur Jean-Pierre dit Michel FILSAC et Madame Marie SUDRES, son épouse, demeurant à Arcambal, le fonds de commerce de grains et engrais, qu'ils exploitaient à Cahors, rue Clément-Marot, numéro 2, comprenant l'enseigne, l'achalandage, la clientèle, le matériel et les marchandises.

Domicile a été élu pour les oppositions à Cahors en l'étude de Maître AUBERTIN, notaire, 117, Boulevard Gambetta.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de Maître AUBERTIN, au domicile indiqué, dans les dix jours de l'insertion

plait et les marchandises désignées au dit acte.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, rue François-Caviole.

Pour premier avis :
 AUBERTIN,
 notaire.

ETUDE
 DE
Maître Jean FABRE
 NOTAIRE A CAHORS

APPORT EN SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-six, enregistré à Cahors le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-six, folio 172, numéro 848.

Monsieur Jean LASAYGUES, fabricant de conserves, demeurant à Cahors, rue des Cadourques, numéro 18, a fait l'apport à la Société en commandite Jean LASAYGUES et Cie, dont le siège est à Cahors, 18, rue des Cadourques, constitué par l'acte susvisé.

Du fonds de commerce de fabrication et vente de conserves de pâtés de foies gras et truffes, exploité à Cahors, 18, rue des Cadourques, sous le nom « Aux Produits Félix LASAYGUES », Jean LASAYGUES successeur, comprenant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial et la marque de fabrication, le matériel et les objets mobiliers servant à l'ex-

qui renouvellera la présente. Publication de cette vente sera faite au Bulletin annexe du Journal Officiel.

Pour premier avis :
 AUBERTIN,
 notaire.

AGENTS GÉNÉRAUX
 sont demandés pour placement produits mélangés, céréales, plants de pomme de terre. Bonnes commissions. Ecr. **DIRECTEUR**, 7, rue Charles-Denis-Platel, à LOOS-LEZ-LILLE.

HOTEL DES VENTES
 4, rue Blanqui, Cahors

Achat, vente et échange de meubles anciens et modernes.
 En magasin grand choix de chambres à coucher, salle à manger et objets divers d'ameublement.
 Entrée libre et visible tous les jours.

Bibliographie

LA MODE PRATIQUE
 rend
 la vie
 moins chère
 en vous donnant
 le moyen de faire
 à la maison
 tous vos vêtements,
 prolonger leur durée,
 exécuter vous-même
 les petites réparations
 du home, etc.
 Grâce à la
Mode Pratique
 vous travaillerez sans
 rien gâcher, vous économiserez du temps
 et de l'argent.

Abonnement :
 Un an, 52 N° : France, 30 fr.
 HACHETTE

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS
LIVRET-GUIDE OFFICIEL
 (Edition du Service d'Hiver
 au 6 octobre 1926)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 2 fr. 75 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1926.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 20 pour la France et 6 fr. 25 pour l'Etranger, en mandat-carte ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13^e).

L'Amérique du Sud
 Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Hiver 1926-1927
 Comment se rendre au Maroc

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au

Maroc par divers itinéraires, savoir :
 1^o Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2^o Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.

3^o Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quotidien, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines).

4^o Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Toulouse, voie aérienne de Toulouse à Casablanca. Billets de chemin de fer et d'avion délivrés conjointement à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et dans diverses gares de son Réseau.

5^o Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Pour tous renseignements, s'adresser :
 A Paris : A l'Agence spéciale de la Cie d'Orléans, 16, Bd des Capucines ; aux bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126, Bd Raspail.

Consulter le Livret Guide Officiel de la Compagnie d'Orléans en vente dans ses gares et bureaux de ville.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
 Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

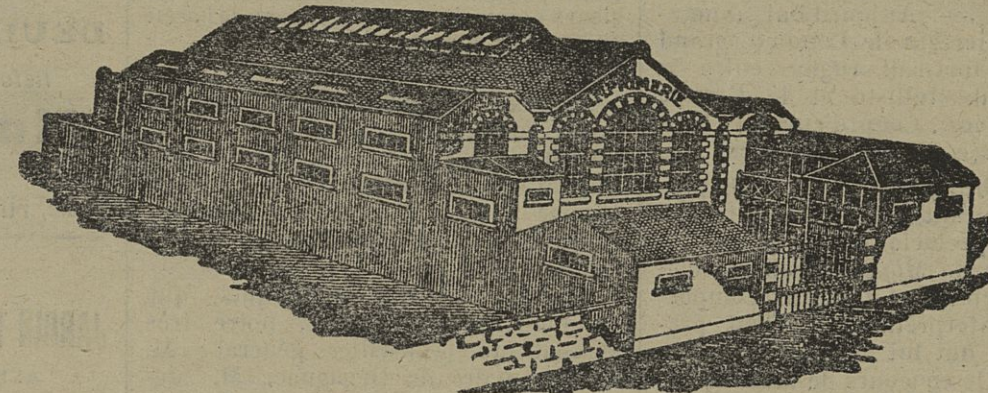
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



LADY MARY
 de la Sombre Maison

PAR
WILLIAMSON-LOUIS D'ARVERES

XXII

Les deux hommes vêtus de longues capes, qu'elle avait remarqués à la gare, entraient sans bruit dans la chambre et l'un d'eux était Valentin Graème !

Sans daigner leur accorder la moindre attention, lady Rutland continuait de remuer le sucre dans la tasse en s'avançant vers la prétendue dormeuse.

— Au diable la loi ! murmura-t-elle en réponse à un mot prononcé par Cade ; elle se croira mariée et cela suffira pour l'empêcher de reculer. Du reste, la chose peut être faite de nouveau plus régulièrement, si besoin est. Essayez de lui faire boire ce café, Elisabeth ! vous y réussirez mieux que moi.

Eve savait enfin de quoi il était question. Elle savait aussi qu'elle aimerait mieux mourir sur l'heure que consentir à ce qu'on voulait d'elle. Chose curieuse, à cette minute angoissante, elle n'avait plus peur. Elle pensait qu'ils ne pourraient pas, quoi

qu'ils fissent, la marier contre sa volonté, et elle décida d'être plus calme tout d'abord, se réservant d'appeler les hôtes de cet hôtel par ses cris, si cela devenait indispensable.

La main osseuse de miss Cade se glissait autour de son cou, lui relevait la tête de force et introduisait le liquide à l'aide d'une cuillère entre ses lèvres serrées. Eve se garda bien d'avaler, et dès que le bras se retira, elle se laissa retomber, inerte en apparence, sur les coussins du canapé.

— Vous lui en avez fait trop respirer ! gronda Graème ; elle paraît à demi-morte !

Au son de sa voix, Eve comprit qu'il s'était avancé tout près du canapé où elle était étendue.

— Valentin a raison ! Vous auriez dû être plus prudente et penser que ce narcotique agirait plus fortement sur une nature aussi jeune ; nous perdons un temps précieux...

— Cela n'a pas d'importance, en ce qui me concerne du moins, protesta alors l'inconnu ; je me contenterai d'un simple mouvement de sa tête... Oh ! ne vous inquiétez pas ! ajouta-t-il en réponse sans doute à un regard de lady Rutland. Ils seront bien dûment et légalement mariés, et ce sera plus difficile à défaire qu'à faire ! Je peux commencer maintenant, si vous voulez ?

— Si un simple mouvement de tête suffit, tout est pour le mieux... Je craignais un peu de résistance, si elle était tout à fait éveillée.

— Ne l'éveillez pas ; il suffira que vous vous teniez près d'elle et que vous veilliez à ce qu'elle se comporte comme il convient au cours de la cérémonie. Les témoins ne sont pas très subtils...

Eve ne voyait pas le sourire qui accompagnait ces paroles, mais elle en sentait l'ironie cynique. En même temps, un soyeux froissement de jupes lui indiquait l'approche de lady Rutland. C'était la minute suprême...

Eve n'avait plus à compter sur son ultime ressource : dire non devant ce représentant de la loi. Celui-là était venu d'avance à ses ennemis. Il se déclarait prêt à tenir pour valable le consentement de l'épouse, quoi qu'elle fit, quoi qu'elle dit ! Il fallait trouver autre chose... n'importe quoi, tout de suite !...

Aucune idée pratique ne se présentant à son esprit, elle fit une chose folle et qu'elle jugeait telle. Elle se leva vivement et d'un bond qui les surprit tous, courut à la porte, l'ouvrit et poussa des cris de détresse.

Avant qu'elle eût mis le pied sur la première marche de l'escalier, prête à la fuite, Graème l'avait ressaisie et la rejetait rudement dans le fond de la chambre.

Mais ses cris avaient été entendus, l'éveil était donné.

Un bruit de pas précipités dans les escaliers ranimait tout le courage de la prisonnière, et elle allait recommencer à crier quand les deux mains de Graème se resserrèrent autour de

son cou, prêtes à l'étrangler au besoin, semblait-il. Elle lutta courageusement, frappant au hasard des pieds et des mains. Ses forces étaient détrempées par la pensée qu'elle jouait sa dernière carte. Et peut-être allait-elle triompher, ou du moins permettre aux hôteliers d'accourir, quand, au plus fort de la lutte, son corsage se débouonna, laissant échapper de sa cachette la lettre de son père... C'était la fin de tout. Déjà les doigts de miss Cade avaient ramassé le précieux document...

Vaguement, comme dans une sorte d'hypnose, elle entendait alors que sa belle-mère parlait sur le palier avec les gens que ses cris avaient attirés. Hélas ! Furent-ils entrés, elle n'avait plus à cette minute le moyen d'utiliser leur bon vouloir. Son seul gage de sincérité, la seule preuve qu'elle eût de sa séquestration et de la cupidité qui en était la cause première, était entre les doigts crochus de miss Cade ! Du reste, pour plus de sûreté, la main de Graème écrivait toujours ses lèvres, l'empêchant de parler.

Elle comprenait imparfaitement ce qui se disait derrière la porte, mais le nom du docteur Alison frappa son oreille. Evidemment, sa belle-mère jouait encore du célèbre aliéniste, et ceux qui étaient venus à son secours se laissaient persuader... Lentement, un à un ils redescendaient et ce fut le silence.

— Que diable peuvent-elles faire ?

grogna Graème s'adressant à l'homme qui l'accompagnait.

— Voulez-vous que j'aile voir ?

proposa celui-ci.

— Je vous en prie !... Je ne peux pas quitter cette diablesse... et le temps presse.

Par la porte entrouverte, Eve aperçut alors lady Rutland et sa complice qui tisaient toutes deux, têtes rapprochées, sa précieuse lettre. Un grand frisson secoua la jeune fille ; ces deux femmes savaient maintenant qu'elle connaissait leur crime ; qu'allaient-elles faire ?

Eve comprenait bien que, même si elle se soumettait, même si elle consentait ce soir à épouser Graème, sa vie serait une perpétuelle menace pour eux tous.

— Ils se sentiraient en danger tant que je vivrai ! pensa-t-elle, jugeant les choses froidement en elle-même. Chose curieuse, elle était maintenant en possession de tout son sang-froid. La sorte d'angoisse qui l'étreignait n'était plus à proprement parler de la peur. Elle s'inclinait devant la fatalité. Elle ne cherchait plus à lutter ; elle s'avouait vaincue.

Quand les deux femmes rentrèrent à l'appel de Graème, leur prisonnière lut sur leurs traits une haine si forte et si peu dissimulée, qu'elle vit bien que ses pires craintes n'étaient pas exagérées.

Mais les impressions ne demeureraient jamais bien longtemps apparentes sur le visage de lady Rutland,

et ce fut d'une voix calme et de son air habituel qu'elle pria miss Cade de fermer la porte.

— Nous avons à causer sérieusement, dit-elle, reprenant sa place auprès de la table, comme s'il se fût agi simplement de continuer son repas interrompu.

— Lâchez-la, Val ! commanda-t-elle, se retournant négligemment vers le canapé ; elle n'est plus à craindre maintenant et peut crier autant qu'il lui plaira. Personne ne prendra souci de ses cris.

« Nous avons essayé de vous rendre heureuse malgré vous, Eve ! vous n'avez pas voulu, tant pis pour vous ! dit-elle. Vous en supporterez les conséquences ! Tout le monde vous croit folle maintenant, et je me demande si vous ne l'êtes pas réellement ! J'ai demandé une voiture et nous allons quitter tout de suite cette maison où vous avez rendu notre séjour impossible par votre scène stupide.

— Une voiture ? objecta Graème. Où voulez-vous...

— La voiture est commandée pour nous conduire chez le docteur Alison. En cours de route, nous donnerons une autre adresse, daigna-t-elle expliquer avec condescendance.

De saisissement, Graème retira des lèvres d'Eve sa grosse main moite qui sentait le tabac.

(A suivre).